



1. ASCEPT – Mairie 06710 Touët- sur- Var  
Tel : 06.74.17.26.80 - Fax : 04.93.05.75.70 - Mail : [ascept.c@orange.fr](mailto:ascept.c@orange.fr) – Site : [www.ascept.fr](http://www.ascept.fr)

## Fiche d'inscription à l'accueil collectif de mineurs à Touët-sur-Var

### Composition du foyer ou vit l'enfant

#### Enfant :

Nom et prénom : ..... Date de naissance ..... Sexe.....

**Adulte 1**  Madame  Monsieur : Nom..... Prénom.....

Lien de parenté  Mère  Père  Autre.....

Téléphone..... Adresse Courriel.....

Adresse.....

Situation professionnelle.....

**Adulte 2**  Madame  Monsieur : Nom..... Prénom.....

Lien de Parenté  Mère  Père  Autre.....

Téléphone..... Adresse Courriel.....

Adresse.....

Situation professionnelle.....

Si vous êtes séparé ou divorcé, qui a la garde de l'enfant ? (nous transmettre obligatoirement le jugement).  Madame

Monsieur  Alternée

Nombre d'enfants à charge..... ;

1<sup>ER</sup> Nom..... Prénom.....

2<sup>ème</sup> Nom..... Prénom.....

3<sup>ème</sup> Nom..... Prénom.....

4<sup>ème</sup> Nom..... Prénom.....

5<sup>ème</sup> Nom..... Prénom.....

**Responsable legaux 1**  Madame  Monsieur **Responsable legaux 2**  Madame  Monsieur

Nom..... Prénom..... Nom..... Prénom.....

Lien de Parenté  Mère  Père  Autre Lien de Parenté  Mère  Père  Autre

Adresse (si différente du foyer ou vit l'enfant) Adresse (si différente du foyer ou vit l'enfant)

.....

.....

.....

.....

Téléphone Portable :..... Téléphone Portable.....

### Organisme de rattachement du foyer

Régime général (caf)  MSA  CCSS de Monaco

Numéro d'allocataire obligatoire ou document CAF (sinon 14.40€ le jour)  Obligatoire.

(Pour les enfants dont les familles résident hors du territoire de la CCAA un supplément est demandé : 3€ par jour et par enfant).

De septembre 2021 à septembre 2022 une cotisation de 20€ par enfant est obligatoire.

**Autorisation consultation du fichier CAFPRO**  OUI  NON

Nous tenons à vous informer que la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

**Nos objectifs**

**Respecter les rythmes de vie de l'enfant**

**Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant**

**Diversifier les activités proposées**

**Faire découvrir son environnement à l'enfant**

**Impulser la créativité, l'imaginaire et la curiosité**

Afin d'assurer le bon déroulement de notre accueil de loisirs, nous nous permettons de vous rappeler ces quelques règles extraites du règlement intérieur de l'accueil Collectif de Mineurs.  
Merci de bien vouloir les lire attentivement.

**Les horaires :**

Accueil 8h00 à 10h00

Départ à partir de 17h00 et jusqu'à 18h00. Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

En cas d'absence de l'enfant, la directrice doit être prévenue le plus tôt possible au 06.74.17.26.80.

Le remboursement des journées d'absence ne se fera qu'en cas de présentation **d'un certificat médical de plus de trois jours de maladie consécutive.**

**Le sac de votre enfant doit contenir : (Ne pas oublier de mettre le prénom de votre enfant sur les affaires)**

- Un sac adapté à l'âge de votre enfant et l'habillement adaptés à l'activité.
- Un pique-nique conforme aux règles d'hygiène (cf. planning).
- Un goûter, une bouteille d'eau et une casquette tous les jours. (Été serviette et maillot de bain tous les jours)

**Le dossier d'inscription comprend :**

- ◆ Une fiche sanitaire remplie recto-verso et signée valable un an (de juillet à juillet), si possible photocopie d'une photo d'identité. Préciser si il y a un PAI ((Projet d'Accueil Individualisé).
- ◆ Cette fiche d'inscription dûment remplie.
- ◆ Le paiement complet des jours réservés (plusieurs chèques peuvent être effectués).
- ◆ Calcul pour les journées centre (ex)  $QF\ 656 \times 0,9\% = 5,90\text{€} \times \text{nbre de jours} + \text{cotisation } 20\text{€}$ . Pour les camps (ex)  $QF\ 656 \times 2,7\% = 17,71 \times \text{nbre de jours} + \text{cotisation } 20\text{€}$  (le plafond de votre contingent familial est minimum 500, maximum 1600).

Les dossiers doivent être rendus impérativement **avant le 17 février 2024**. Les enfants pourront être accueillis dans la limite des places disponibles, dans la mesure où la Directrice est en possession des documents et règlements obligatoires.

- Merci de remplir le tableau ci-dessous en cochant les cases des jours désirés.
- Calcul pour les journées centre :  $QF$  (ex :  $1350 \times 0,9\% = 12,15\text{€}$ ) par jour

Lundi 26 février 2024	Mardi 27 février 2024	Mercredi 28 février 2024	Jeudi 29 février 2024	Vendredi 01 mars 2024	
Lundi 04 mars 2024	Mardi 05 mars 2024	Mercredi 06 mars 2024	Jeudi 07 mars 2024	Vendredi 08 mars 2024	

